

# Espèces envahissantes et prévention

## VOIES DE PROPAGATION



**Les voies de propagation sont des voies par lesquelles une espèce envahissante est transférée d'un écosystème à un autre.** Vous trouverez ci-dessous quelques voies courantes et comment vous pouvez contribuer à réduire les impacts négatifs des espèces envahissantes sur la terre et l'eau.

- Déplacement du bois de chauffage
- Libération et évasion d'animaux de compagnie
- Utilisation des sentiers
- Commerce électronique
- Navigation de plaisance et pêche
- Navigation et eaux de ballast
- Horticulture
- Canaux et dérivations d'eau



### Déplacement du bois de chauffage

Le bois de chauffage peut abriter des œufs et des larves d'insectes envahissants, qui peuvent s'établir dans d'autres écosystèmes s'ils sont déplacés sans être détectés.

- ✓ **Ne déplacez pas le bois de chauffage** – Ne brûlez du bois de chauffage qu'à l'endroit où vous l'avez acheté (dans un rayon de 15 km). Il est interdit d'introduire du bois de chauffage au Canada à moins qu'il ne soit étiqueté et traité thermiquement
- ✓ Apprenez à repérer et à signaler les ravageurs forestiers et les autres espèces envahissantes sur [www.invasivespeciescentre.ca](http://www.invasivespeciescentre.ca)



### Navigation de plaisance et pêche

Les graines de plantes envahissantes et les ravageurs forestiers ont la capacité de coller à votre équipement et de se propager le long du sentier, voire de revenir chez vous avec vous!

- ✓ Avant d'arriver dans un espace naturel et de le quitter, **nettoyez** vos chaussures, vos animaux de compagnie et votre matériel en éliminant toute présence de débris, de boue, de graines et de bavures.
- ✓ Restez sur les sentiers désignés et gardez vos animaux de compagnie en laisse

Certaines espèces peuvent facilement s'accrocher aux remorques, aux moteurs ou aux transducteurs des bateaux, ou être présentes dans l'eau du bateau, notamment dans la cale et les seaux à appâts. Elles peuvent ensuite voyager avec vous lorsque vous déplacez votre bateau sur la terre ferme jusqu'à un nouveau plan d'eau et s'y établir.

- ✓ Nettoyez, égouttez, séchez votre bateau et votre matériel de pêche
- ✓ Jetez votre appât vivant ou mort à au moins 30 mètres d'un plan d'eau
- ✓ Connaissez les règles et règlements visant à protéger les plans d'eau de la province dans laquelle vous voyagez afin d'éviter les amendes et les perturbations.

Certaines plantes disponibles en magasin (comme la pervenche et l'égoïde podagraire en Ontario) sont envahissantes et peuvent se répandre à l'extérieur de votre jardin, supplantant les espèces indigènes pour les ressources.

- ✓ Achetez des plantes indigènes dans une pépinière réputée et évitez les plantes envahissantes
- ✓ Avant d'acheter des plantes, demandez à votre fournisseur de produits de jardin de vous indiquer leur provenance
- ✓ Ne jetez pas de déchets de jardin dans les zones naturelles et ne compostez pas d'espèces envahissantes.
- ✓ Apprenez à connaître les plantes qui poussent déjà dans votre jardin grâce à des ressources telles que [iNaturalist](http://iNaturalist) et [les profils d'espèces – www.invasivespeciescentre.ca](http://www.invasivespeciescentre.ca)

Guides *Grow-Me-Instead* sur [ontarioinvasiveplants.ca](http://ontarioinvasiveplants.ca)  
fournir des alternatives aux plantes indigènes

Si vous pensez avoir aperçu une espèce envahissante, veuillez appeler la ligne d'assistance téléphonique pour les espèces envahissantes au 1-800-563-7711, ou le signaler à [EDDMaps.org](http://EDDMaps.org)!

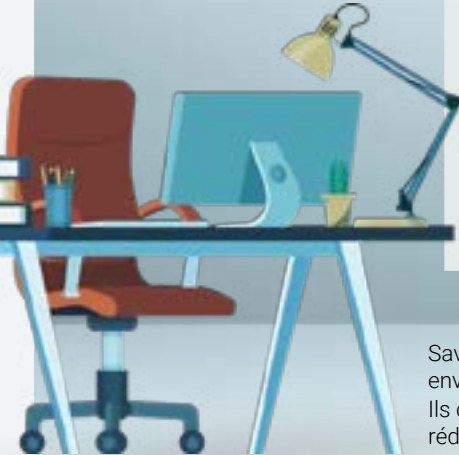
Il est primordial de signaler les observations d'espèces envahissantes, car une détection et une intervention précoces sont particulièrement importantes pour gérer avec succès une espèce envahissante. Lors du signalement, indiquez l'endroit où vous avez aperçu l'espèce et, si possible, prenez des photos de l'espèce et de l'endroit où elle se trouve. Cela aidera à identifier l'espèce et à évaluer le risque.

Certaines espèces présentes dans les aquariums, les étangs et les jardins aquatiques ont le potentiel de survivre dans les eaux naturelles et de supplanter les espèces indigènes pour les ressources. Les animaux exotiques peuvent également s'échapper par accident de leur lieu de captivité et se retrouver dans des espaces naturels.

Le commerce électronique et la possibilité d'acheter et de vendre facilement des organismes vivants en ligne constituent une voie à haut risque qui est exacerbée par des informations taxonomiques inexactes ou peu claires fournies par les vendeurs, une connaissance limitée des consommateurs sur les articles et les risques associés, des défis concernant la réglementation de cette voie et la libération ou la fuite ultérieure de ces organismes dans l'environnement.

- ✓ Ne laissez pas vos animaux de compagnie en liberté et ne jetez jamais de plantes aquatiques/exotiques dans les cours d'eau naturels
- ✓ Achetez des plantes indigènes pour les étangs
- ✓ Achetez des espèces d'aquarium auprès d'un détaillant réputé
- ✓ Apprenez à reconnaître et à signaler les plantes aquatiques, les poissons et les invertébrés envahissants
- ✓ Placez les étangs et les jardins aquatiques loin des cours d'eau naturels ou des zones susceptibles d'être inondées.

## Commerce électronique



## Navigation, eaux de ballast et canaux

## Libération et évocation accidentelle d'animaux de compagnie



Saviez-vous que le **poisson rouge** est considéré comme une espèce envahissante en Amérique du Nord?

Ils chassent et supplantent les espèces indigènes pour la nourriture et réduisent la clarté de l'eau. Sans les contraintes d'un aquarium, ils peuvent grandir et se reproduire plus rapidement. Ne jetez pas dans les toilettes ou ne relâchez pas les poissons rouges, qu'ils soient vivants ou non, car ils peuvent transmettre des maladies à d'autres espèces.

Les canaux et les déviations de cours d'eau facilitent la navigation et le transport d'une étendue d'eau à l'autre pour les navires de plus grande taille. Toutefois, cette situation a également facilité la migration des espèces invasives, comme le montre le cas de la lamproie marine invasive.

Les Grands Lacs constituent une voie de propagation majeure due à l'activité des cargos de fret maritime à destination et en provenance du Canada et de l'étranger, ce qui a entraîné l'établissement de plus de 180 espèces aquatiques non indigènes dans le bassin des Grands Lacs. Cette propagation a principalement pour origine l'eau de ballast, qui est prélevée au point de départ du navire. N'importe quel organisme, comme les moules zébrées invasives, peut survivre dans ces eaux lorsque le navire traverse de nouvelles zones. En 2006, les gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis ont créé une législation conjointe exigeant que les cargos océaniques traitent leurs eaux de ballast avant d'entrer dans les Grands Lacs.